



SIAEP du Doullennais et environs (Siren : 200092203)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Doullens
Arrondissement	Amiens
Département	Somme
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	01/01/2020
Date d'effet	01/01/2020

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. François DURIEUX

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	rue du Fossé Savignac
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80600 DOULLENS
Téléphone	
Fax	
Courriel	siaep.doullennais@orange.fr
Site internet	www.mairie-doullens.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	12 144
Densité moyenne	75,67

Périmètres

Nombre total de membres : 18

- Dont 17 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Authieule (218000420)	415
80	Barly (218000537)	174
80	Béalcourt (218000586)	104
80	Beauquesne (218000685)	1 370
62	Beauvoir-Wavans (216208819)	388
62	Bonnières (200083418)	689
80	Bouquemaison (218001188)	510
80	Doullens (218002459)	6 238
80	Frohen-sur-Authie (200007102)	240
80	Gézaincourt (218003622)	423
80	Hem-Hardinval (218004091)	378
80	Mézerolles (218005155)	189
80	Neuvillette (218005635)	227
80	Occoches (218005692)	131
80	Outrebois (218005791)	320
80	Remaisnil (218006260)	31
80	Terramesnil (218007011)	317

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
80	CC du Territoire Nord Picardie (200070951)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p>A) <i>Compétence principale : eau potable</i> Le syndicat assure, en lieu et place des communes membres, l'exploitation du service public de l'eau potable, comprenant la production, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable, ainsi que la gestion, le maintien en bon état d'entretien et de fonctionnement du patrimoine productif du service. Il assurera également l'étude de projets et la direction de travaux pour toutes les opérations d'investissement réalisées dans le cadre de ce service et dans le périmètre syndical défini par les membres du comité. Le syndicat sera notamment chargé des missions suivantes : - veiller en permanence à la satisfaction, tant en quantité qu'en qualité, des besoins en eau des abonnés et usagers du service ; - définir la nature, le nombre, la consistance, la qualité des installations et équipements nécessaires à la production, au transport, au stockage et à la distribution de l'eau, d'en assurer la programmation et la réalisation et de veiller à leur parfait état d'entretien ; - faire procéder, par ses services et par toutes personnes chargées de les assister, aux vérifications qu'il jugera nécessaires, pour contrôler les modalités d'exécution du service, de s'assurer</p>

que les intérêts des communes membres sont sauvegardés, et prendre acte de l'application régulière des règlements et tarifs ; - fixer les tarifs de vente de l'eau, dans l'intérêt général des communes membres et des usagers, tout en préservant l'adéquation entre les besoins du service avec ses capacités financières.

- Assainissement collectif

B) *Compétence optionnelle : assainissement collectif* Le syndicat assure, en lieu et place des communes membres qui adhèrent à cette compétence, la gestion d'un service public d'assainissement collectif, chargé d'assurer la collecte des eaux usées, l'épuration des eaux usées et l'élimination des boues. Ce service public fera l'objet d'un budget spécifique. Le service public de l'assainissement collectif donne lieu à la perception d'une redevance d'assainissement collectif (pour les usagers concernés par ce service).

A la carte : La compétence a été conservée par : Outrebois, Bonnières, Barly, Gézaincourt, Bouquemaison, Neuville, Béalcourt, Hem-Hardinval, Frohen-sur-Authie, Beauvoir-Wavans, Occoches, Mézerolles, Remainnil

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)